

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE LA-SALLE-EN-BEAUMONT

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

Code du règlement	N°INSEE	LEGENDE
INONDATIONS		
1 ₁	AB	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1 ₂	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	bleu	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES		
3	XXXX	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	XXXX	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS		
5 ₁	orange	Glissements importants - Construction interdite
5 ₂	orange	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-EBLOUEMENTS		
6 ₁	rouge	Zone dangereuse - Construction interdite
6 ₂	rouge	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS		
7	XXXX	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: **Liliane BESSON** Etabli: 1977 ECHELLE: 1/10000
Dessinateur: Modifié: 02 1992 Approuvé: 198

